



Cadre réservé à la Collectivité en charge de l'instruction de la demande d'A.O.T.

La présente demande a été reçue en Mairie le

Le Cachet de la Mairie et signature du receveur

Occupation du Domaine Public

Année 2022

Demande d'autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.)
pour une TERRASSE COMMERCIALE

I. Renseignements concernant l'établissement demandeur

Enseigne de l'établissement
Adresse précise
N° de téléphone
N° de SIRET

Propriétaire du Fonds de Commerce	
NOM et Prénom(s)
Ou	
NOM et forme juridique de la SOCIETE
Adresse
N° de téléphone
N° de SIREN

Gérant ou Exploitant	
NOM et Prénom(s)
Ou	
NOM et forme juridique de la SOCIETE
Adresse
<u>N° de téléphone</u>
<u>Adresse e-mail</u>
N° de SIREN

Personne en charge d'acquitter la redevance	
Qualité
NOM et Prénom(s)
<u>N° de téléphone</u>
<u>Adresse e-mail</u>

II. Pièces et renseignements à fournir

- Un original de l'inscription au registre de Commerce (datant de moins de 3 mois), **uniquement pour tout nouveau demandeur et si changement depuis 2021.**
- Une **attestation originale d'assurance** de l'établissement.

III. Avertissements

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite ;
- L'autorisation qui peut être délivrée est **personnelle précaire et révocable**, elle cesse de plein droit en cas de vente de fonds de commerce ;
- Elle n'est **ni transmissible, ni cessible** et **ne peut faire l'objet d'un contrat privé** ;
- Elle fait l'obligation à son titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent ;
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement ;
- Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit à l'occasion de l'installation d'une terrasse ouverte ;
- Votre terrasse devra être nettoyée quotidiennement ;
- Votre responsabilité est engagée si vous êtes à l'origine de dégradations ou de salissures sur la voie publique et/ou ses abords.

IV. Engagement

Madame, Monsieur,

s'engage à avertir la Direction Générale des Services de la Mairie du Lavandou, de toute modification de dates ou d'aménagement de l'installation.

L'émission du titre de recette mentionnant le montant de la redevance due reprendra les termes de l'autorisation délivrée.

Le non-respect de cet engagement induira la verbalisation du pétitionnaire au titre de l'absence d'autorisation d'occupation du domaine public.

« Lu et approuvé »

Fait à, le

Le demandeur

NOM(S)

Prénom(s)

Signature

INFORMATIONS UTILES :

Le présent dossier de demande d'autorisation est à envoyer/déposer à l'adresse suivante :

Mairie du Lavandou
Direction Générale des Services
Place Ernest Reyer
83980 LE LAVANDOU.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la Direction Générale des Services par téléphone au 04 94 05 15 72 ou par mail à l'adresse suivante : secretariat.dgs@le-lavandou.fr.

Si le dossier est complet, une **autorisation d'occupation temporaire du domaine public** sera délivrée sous la forme d'un **arrêté municipal individuel**, qui sera notifié au demandeur.

Toute demande incomplète et/ou inexacte ne sera pas prise en compte.